

Hôtel de Ville - Restauration des façades et des toitures - Programme de l'opération - Lancement des études préalables - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :

Historique (extraits de Besançon, ses rues, ses maisons, de L. ESTAVOYER et J.P. GAVIGNET)

«Le bâtiment de l'hôtel de ville qu'on voit aujourd'hui fut achevé en 1573 ; il est l'œuvre de l'architecte bisontin Richard Maire. Sa façade est ornée d'un appareil à bossages, dans le goût italien, où alternent les couleurs bleue et beige de la pierre de Besançon. Une grande niche flanque le portail à droite ; elle abrita jusqu'à la Révolution une pittoresque statue représentant l'empereur Charles Quint assis sur un aigle bicéphale dont les becs jetaient de l'eau. Cette œuvre de Claude Lullier (1567) fut envoyée à la fonte en 1792. On remarquera, au-dessus de la niche, la devise de Besançon, *Plust à Dieu*, qu'on retrouve sous sa forme latine de *Utinam*. Sur la partie gauche de la façade, les belles grilles du XVI^{ème} siècle sont toujours en place,...

Programme provisoire de travaux

Le programme provisoire de travaux consiste à la restauration des façades et des toitures. A l'issue des études préalables menées par le maître d'œuvre, il sera précisé la nature des travaux envisagés en accord avec les services de l'Etat, la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH), qui validera le projet de restauration.

Les dernières dispositions relatives à la maîtrise d'œuvre sur des Monuments Historiques donnent la possibilité aux collectivités territoriales de mettre en concurrence les maîtres d'œuvre spécialisés en la matière.

Coût prévisionnel global de l'opération

Sur la base d'une étude de faisabilité pouvant évoluer en fonction du contenu des études préalables et des choix arrêtés par la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH), le coût de l'opération de restauration des façades et toitures de l'Hôtel de Ville est évalué à 800 000 € TTC (valeur septembre 2009).

Sur cette base, le coût des honoraires en phase Etudes serait de l'ordre de 36 844,48 € HT soit 40 066 € TTC. Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 20.020.2031.6032-E.33000 du Budget Principal.

Plan prévisionnel de financement relatif aux études préalables

Le plan de financement est établi sur la base de la répartition suivante :

- Participation de l'Etat (DRAC) (50 % du montant de 36 844,48 € HT des études)	18 422,24 €
- Part Ville de Besançon, y compris la TVA	<u>25 643,76 €</u>
Soit un total TTC de	44 066,00 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Planning prévisionnel de l'opération

- Fin 2009 : choix du maître d'œuvre
- 2010 : démarrage des études préalables (7 mois) - Validation des études préalables
- 2011 : Etudes de Projet Architectural et Technique - Consultation et choix des entreprises

- 2012 : Réalisation des travaux.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- lancer l'opération et approuver le programme défini ci-dessus, son coût et son échéancier prévisionnel ;

- engager la 1^{ère} tranche de l'opération, c'est-à-dire la phase Etudes préalables jusqu'à l'obtention de leur validation par la CRMH ;

- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat (DRAC) et de tout partenaire potentiel susceptible de financer cette opération ;

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché de maîtrise d'œuvre et à lancer les consultations pour la réalisation de toute étude ou prestation nécessaire au bon déroulement de l'opération et à signer les marchés correspondants avec les prestataires retenus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2009.